

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2025_146

Objet : Intégration dans le domaine public communautaire des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales du Clos des Olivades à Barbentane

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel à Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 juillet 2025.

PRÉSENTS :

- Pour la commune de Barbentane** : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Pour la commune de Châteaurenard** : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Mme Marie Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*) ; Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ;
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Jean-Marc DI FÉLICE*).
Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Noves : Mme Mireille MEYNAUD (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; M. Christian REY (*donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (*donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET*)

ABSENTS :

- Pour la commune de Châteaurenard** : Mme Adélaïde JARILLO, M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

M. le vice-Président en charge de l'Eau et l'Assainissement expose que le Clos des Olivades à Barbentane est un lotissement privé regroupant 10 lots et disposant d'infrastructures d'eau potable (12 branchements et environ 110 mètres linéaires de réseau de distribution), d'assainissement des eaux usées (11 branchements et environ 150 mètres linéaires de réseau de collecte) et de gestion des eaux pluviales (environ 95 mètres linéaires de fossé enherbé et un bassin d'infiltration de surface approximative 490 mètres carrés).

L'intégration dans le domaine public communautaire de ces infrastructures est envisagée, à titre gratuit, considérant qu'elle présente pour la Communauté d'agglomération plusieurs intérêts :

- celui de la cohérence territoriale : pour une grande majorité des lotissements résidentiels à l'échelle du territoire de Terre de Provence, les infrastructures d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales relèvent de la domanialité publique ;
- celui d'une meilleure gestion patrimoniale : la prise en charge de ces infrastructures par un établissement public spécialisé est gage d'une meilleure exploitation et d'un meilleur renouvellement ; si l'on prend l'exemple de l'eau potable, cela va dans le sens d'une prévention plus efficace des fuites d'eau en réseau dont une part très importante est localisée sur les réseaux privés.

Il est précisé qu'un diagnostic des infrastructures visées a été mené et qu'il rend compte de leur caractère récent (début des années 2010) et de leur très bon état structurel.

La future délibération a pour objet d'autoriser Madame la Présidente à signer un acte notarié de vente des infrastructures visées, sur la base de leur division en volume préalablement établie par un géomètre.

Les frais d'étude et d'actes afférents à cette démarche de transfert seront pris en charge par l'Association Syndicale Libre Le Clos des Olivades. Elle intégrera l'établissement des servitudes de passage et de tréfonds nécessaires.

Il convient enfin de signaler que sur le même procédé, la Commune de Barbentane intégrera dans son patrimoine la voirie, l'éclairage public ainsi que les équipements de défense contre l'incendie de ce lotissement.

Le bureau communautaire du 3 juillet 2025 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la Présidente à signer l'acte notarié de vente des infrastructures visées.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU l'avis du Bureau Communautaire du 3 juillet 2025,

CONSIDÉRANT l'intérêt public de l'intégration dans le patrimoine communautaire des infrastructures d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales du Clos des Olivades dont le bon état général a été constaté,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

DECIDE

ARTICLE UNIQUE

Madame la Présidente est autorisée à signer l'acte notarié de vente des infrastructures visées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif, et d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/07/2025

Reçu en préfecture le 30/07/2025

Publié le 30/07/2025

ID : 013-200035087-20250717-DEL2025_146-DE



Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 38
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 17 juillet 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

A handwritten signature in blue ink that reads "Chabaud" with a large flourish above it.

